

AMAP LORGUES
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL VOLAILLES

Le PRODUCTEUR : La Poulardière 444, chemin des Grands Pins
83550 VIDAUBAN – Camille GROSS – tél 06 98 44 76 52



Le CONSOMMATEUR :

TEL.....Mail.....

Qui s'engagent à fournir, pour le producteur, et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier composé **d'une ou plusieurs volailles (poulet ou pintade) élevées aux céréales et en plein air à 22€.** (Découpe possible à la demande)

Le consommateur aura le choix de la composition de son panier qu'il déterminera à l'avance auprès du producteur.

Le contrat est **sur 12 livraisons.**

Les livraisons seront effectuées :

<u>Les JEUDIS :</u>	<u>Nombre de volailles</u>	<u>Précisez « poulet ou pintade »</u>
30 JANVIER 2025		
27 FEVRIER 2025		
27 MARS 2025		
24 AVRIL 2025		
22 MAI 2025		
19 JUIN 2025		
31 JUILLET 2025		
28 AOUT 2025		
25 SEPTEMBRE 2025		
23 OCTOBRE 2025		
20 NOVEMBRE 2025		
18 DECEMBRE 2025		

Nombre de versement à la signature du contrat : versements.

Montant de chaque versement : soit chèques de €.

(Maximum 12 chèques) à l'ordre de : La Poulardière

Pour l'encaissement, merci d'entourer le ou les mois qui vous conviennent :

Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, aout, septembre, octobre, novembre, décembre.

Vidauban, le

Le producteur

le consommateur

AMAP LORGUES
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL VOLAILLES

Le PRODUCTEUR : La Poulardière 444, chemin des Grands Pins
83550 VIDAUBAN – Camille GROSS – tél 06 98 44 76 52



Le CONSOMMATEUR :

TEL.....Mail.....

Qui s'engagent à fournir, pour le producteur, et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier composé **d'une ou plusieurs volaille (poulet ou pintade) élevées aux céréales et en plein air à 22€.** (Découpe possible à la demande)

Le consommateur aura le choix de la composition de son panier qu'il déterminera à l'avance auprès du producteur.

Le contrat est **sur 12 livraisons.**

Les livraisons seront effectuées :

<u>Les JEUDIS :</u>	<u>Nombre de volailles</u>	<u>Précisez « poulet ou pintade »</u>
30 JANVIER 2025		
27 FEVRIER 2025		
27 MARS 2025		
24 AVRIL 2025		
22 MAI 2025		
19 JUIN 2025		
31 JUILLET 2025		
28 AOUT 2025		
25 SEPTEMBRE 2025		
23 OCTOBRE 2025		
20 NOVEMBRE 2025		
18 DECEMBRE 2025		

Nombre de versement à la signature du contrat : versements.

Montant de chaque versement : soit chèques de €.

(Maximum 12 chèques) à l'ordre de : La Poulardière

Pour l'encaissement, merci d'entourer le ou les mois qui vous conviennent :

Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, aout, septembre, octobre, novembre, décembre.

Vidauban, le

Le producteur

le consommateur